

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2006/199 du 29 mai 2006	62/597	63/578	
En vigueur à partir du 1 janvier 2006			

Instrutions comptables et statistiques : urgences et alimentation entérale : 01/01/2006

Ci-après figurent les instructions comptables concernant les interventions personnelles au sujet des soins d'urgence et l'alimentation entérale par sonde ou la stomie non-remboursables.

A. L'intervention réclamée par l'hôpital aux patients qui se présentent dans une unité de soins d'urgence

Nouveau pseudo-code de la nomenclature ambulatoire : 960256 Libellé : intervention personnelle "soins d'urgence"

Intervention de l'assurance : pas de dépenses - pas de cas - pas de journées Tickets modérateurs réellement payés : dépenses - cas (= nombre de cotisations) - pas de journées

À partir du 1^{er} janvier 2003 un code bande magnétique spécifique 960256 a été créé. À partir du 1^{er} janvier 2006 ce code doit être communiqué dans les documents N.

B. Les coûts supportés par les bénéficiaires qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans concernant l'alimentation entérale par sonde ou la stomie

S'il s'agit de coûts concernant l'alimentation entérale non-remboursable.

Nouveau pseudo-code de la nomenclature ambulatoire : 960271

Libellé : intervention personnelle "alimentation entérale par sonde non-remboursable ou stomie"

Avenue de Tervueren 211 B-1150 Bruxelles Tél.: 02 739 71 11 Fax: 02 739 72 91

Actuariat WU 1.08.00

Intervention de l'assurance : pas de dépenses - pas de cas - pas de jours Tickets modérateurs réellement payés : dépenses – pas de cas - pas de jours

Date de création : 1er janvier 2006

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder Directeur général.

Annexes: nihil